

DÉCLARATION pour la SÉCURITÉ des PATIENTS en EUROPE



Nous nous rassemblons pour défendre le droit à des soins de santé sûrs mais aussi pour réduire l'immense fardeau des incidents et décès évitables dans tous les milieux des soins de santé.

Nous exhortons les ministres de la Santé à parvenir à un niveau élevé d'entente sur les pratiques et normes visant à assurer la sécurité des patients, afin de fournir des soins de santé durables et sûrs à leurs citoyens.

Nous appelons les autorités sanitaires, les dirigeants politiques, les professionnels de la santé, les prestataires et les patients à unir leurs efforts afin d'éviter des dommages en Europe.

Nous, soussignés, appelons à :

1

Promouvoir l'information des citoyens et l'autonomisation des patients – par :

- Des campagnes d'éducation visant à sensibiliser à la sécurité dans les milieux des soins de santé ;
- La prise en compte du point de vue du patient dans les stratégies de sécurité qui lui sont destinées ;
- L'implication systématique des patients et de leurs représentants dans l'élaboration des politiques.

2

Promouvoir une culture de la sécurité non punitive – par :

- La priorisation de la sécurité des patients dans l'agenda politique ;
- La soumission aux parlements nationaux d'un rapport annuel sur l'état de la sécurité des patients dans le pays ;
- Des actions visant à promouvoir la culture de la sécurité dans tous les milieux des soins de santé ;
- Des systèmes de déclaration uniformes et non punitifs dans toute l'UE pour le signalement des préjudices et le suivi des risques.

3

Prévenir les risques pour minimiser les événements indésirables – par :

- Des stratégies efficaces de prévention et de planification afin d'éviter les événements indésirables ;
- La lutte contre les défaillances du système ainsi que des conditions et processus qui conduisent les personnes à commettre des erreurs ou rendent la prévention insuffisante.

4

Mettre en place des systèmes de surveillance et assurer la disponibilité d'informations – par :

- Un système européen permettant de consolider et de partager les données scientifiques sur les événements indésirables afin de mieux les comparer ;
- La définition d'indicateurs personnalisés en matière de sécurité des patients à l'échelle de l'UE ;
- Des échanges réguliers de connaissances entre les institutions des États membres et de l'UE afin de concevoir des politiques et des pratiques efficaces.

5

Garantir le droit à un traitement personnalisé – par :

- Une utilisation accrue des traitements approuvés et des technologies innovantes en fonction des besoins médicaux des patients et de l'avis empirique des praticiens ;
- L'adoption des technologies et de traitements innovants les plus efficaces pour les patients afin de prévenir ou de minimiser les événements indésirables et les erreurs d'administration de traitements ;
- Davantage d'initiatives d'apprentissage mutuel en vue de déterminer les meilleures pratiques cliniques utilisées dans ce cadre.

DÉCLARATION pour la SÉCURITÉ des PATIENTS en EUROPE



Signer la déclaration sur
declaration4patientsafety.eu

Nous, soussignés, appelons à :

6

Respecter le droit à l'information – par :

- Des lignes directrices nationales claires sur le consentement éclairé des patients pour tous les traitements, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées sur la base de conseils professionnels ;
- Des mesures permettant de faciliter l'accès des patients à leur dossier médical et de clarifier leurs droits en cas d'événement défavorable.

7

Adopter des médicaments et des technologies approuvés – par :

L'utilisation de médicaments et de technologies médicales approuvés afin de réduire les risques de préjudice.

8

Assurer des systèmes de soins de santé plus intelligents et plus sûrs – par :

- Des solutions de e-santé, permettant de bénéficier de soins de santé plus personnalisés, « centrés sur le citoyen » ;
- L'utilisation de nouvelles technologies, telles que les dossiers médicaux, les prescriptions et les carnets de santé électroniques, afin de réduire les erreurs d'administration de traitement et les événements indésirables.

9

Protéger les données à caractère personnel – par :

- La protection de la confidentialité des dossiers des patients dans le but de renforcer la confiance dans la e-santé et de faciliter les échanges d'informations et enseignements appris des événements indésirables.

10

Accroître les ressources du personnel des soins de santé – par :

- Des bonnes conditions de travail pour tous les professionnels de santé, essentielles pour réduire les risques pour les patients et promouvoir l'apprentissage continu en matière de sécurité des patients ;
- La prise en considération totale de la sécurité des patients dans la formation de base des professionnels de la santé ;
- Un soutien et une formation efficace afin de garantir l'utilisation la plus sûre possible des nouvelles technologies médicales.

Pour plus d'informations, contactez-nous à l'adresse info@healthfirsteurope.org